



La Table pour la récupération hors foyer

Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer

Guide du demandeur **- Les entrepreneurs en collecte des matières recyclables -**

Information générale sur le programme

Deux secteurs spécifiques sont visés par le programme d'aide financière de la Table pour la récupération hors foyer

- ✿ Les aires publiques municipales (bordures de rues commerciales et principales et parcs)
- ✿ Les hôtels, bars et restaurants

Seuls les **demandeurs** suivants sont **admissibles**

- ✿ Les MRC
- ✿ Les municipalités et les arrondissements
- ✿ Les sociétés para-municipales
- ✿ Les entrepreneurs privés de collecte des matières recyclables
- ✿ Les gestionnaires de restaurants, de bars et d'hôtels

Mise à jour janvier 2012



Entrepreneurs en collecte des matières recyclables

Le volet du programme dont l'aide financière vous est destinée est le suivant :

Volet III – Aide financière pour l'intégration de la collecte sélective des matières recyclables au sein d'établissements uniquement desservis par la collecte des déchets et dont la localisation et/ou les quantités de matières recyclables produites ne permettent pas l'intégration au circuit de la collecte sélective municipale et aide financière pour l'acquisition d'équipements de récupération.

Note : vous trouverez la description détaillée du programme de financement et de ses volets sur le site Internet et au chapitre 1 de ce guide dont la version intégrale est téléchargeable à partir du site Internet.

La personne ressource mise à votre disposition pour vous assister dans l'élaboration de vos demandes de financement est :

Madame Louise Fecteau, directrice générale
La Table pour la récupération hors foyer
514 931-1263, poste 2
Sans frais 1-866-931-1263, poste 2
louise.fecteau@tablehorsfoyer.ca

1. Les étapes que vous devez suivre pour faire une demande de financement dans le cadre du Volet III :

Étape 1 - Attestation des entrepreneurs

- ✿ Afin de présenter une demande de financement en tant qu'entrepreneur en collecte des matières recyclables vous devez au préalable avoir demandé et reçu une attestation émise par la Table pour la récupération hors foyer.
- ✿ Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire de demande d'attestation téléchargeable à partir du site Internet de la Table et le retourner selon les instructions.

Étape 2 - Démarchage auprès des gestionnaires d'hôtels, de bars et de restaurants

- ✿ Vous devez entreprendre les démarches auprès de vos clients gestionnaires d'hôtels, de bars et de restaurants ou de clients potentiels, afin de les inciter à convertir leur contrat de déchets en un contrat qui prévoit la récupération de toutes les matières recyclables (papier et carton et contenants de plastique, de verre et de métal) et pour leur offrir la possibilité de se faire financer des équipements de récupération.



- ✿ Pour être éligibles au financement d'un contrat de collecte des matières recyclables, les établissements doivent générer un minimum de 75 m³ (ou 98 v³) de matières recyclables par année, soit l'équivalent de deux bacs roulants de 360 litres collectés deux fois par semaine (quatre bacs 360 l. /semaine) ou un conteneur de 2 v³ collecté chaque semaine.
- ✿ Vous devez ensuite vous entendre avec le gestionnaire sur l'équipement, le service et le prix et signer un contrat d'une durée minimale de trois ans.
- ✿ Vous devez également signer avec votre client une lettre d'engagement des parties. Un fichier de cette lettre, à votre nom, vous est transmis au moment de votre attestation. Vous pouvez en faire des copies.
- ✿ Vous devrez remettre au gestionnaire de l'établissement l'affiche des matières recyclables récupérables qui vous sera fournie par la Table.
- ✿ Pour être éligibles au financement d'équipements de récupération, les établissements doivent être dotés d'un contrat de collecte des matières recyclables.

Étape 3 - Demande de financement

- ✿ Afin de faire une demande de financement auprès de la Table, vous devez, pour chaque client, compléter avec le logiciel Excel le formulaire de demande de financement du Volet III approprié téléchargeable à partir du site Internet de la Table. Veuillez noter que la Section 1, Informations sur le demandeur, peut être sauvegardée car identique pour tous les projets. Dans la section 3, Informations sur le contrat, vous devez choisir parmi les choix proposés chaque fois que possible. Inscrivez en commentaire les situations qui ne se retrouvent pas dans les choix.
- ✿ Une demande soumise doit comprendre :
 - Le formulaire complété et signé par le responsable de votre organisation pour les projets de la Table
 - La lettre d'engagement des parties signée par votre représentant et le client dans le cas du financement d'un contrat de collecte des matières recyclables
 - Une copie du contrat qui doit minimalement indiquer le détail de l'équipement fourni, la fréquence de collecte, la mention « Matières recyclables » ou l'équivalent, la durée du contrat et les signatures afférentes
- ✿ Faites parvenir votre demande par la poste à l'attention de* :

Louise Fecteau, directrice générale
La Table pour la récupération hors foyer
200, rue MacDonald
Suite 301
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 8J6

* Vous pouvez transmettre plusieurs demandes de financement simultanément



Étape 4 - Acceptation ou refus

- Le délai normal de réponse à une demande de financement se situe entre quatre et six semaines.
- L'approbation se fait sous réserve des fonds disponibles pour l'année courante.
- Si votre demande est acceptée, une lettre d'approbation vous sera transmise par courriel mentionnant les noms des établissements pour lesquels le financement est approuvé.

Étape 5 - Versement du financement

- Le versement du forfait de 1000 \$ est effectué à l'entrepreneur sur présentation d'une note de crédit au montant de 800 \$ à chacun des clients dont le financement a été approuvé.
- Les notes de crédit doivent être transmises par fax au 514 931-1263.
- Le versement du remboursement maximum de 4 000\$ pour l'acquisition d'équipements de récupération est effectué à l'établissement sur présentation des bons de livraison et des factures.